

1) RAPPEL DES DECHETS ACCEPTES DANS LA CS

La collecte sélective réceptionnée sur les centres du SYCTOM est dite « **multi-matériaux** » « MM ».

Cela signifie que ces collectes comprennent en mélange à la fois des emballages ménagers (plastiques, acier, aluminium, emballages cartons), des papiers, cartons et journaux magazines.

Certaines collectivités ont mis en place une collecte **mono-matériaux** de cartons ou de papiers de bureau.

Les M.M. font l'objet d'un **tri mécanique** puis d'un **affinage manuel** par des trieurs.



Les plastiques



- **bouteilles et flacons de PET et PEHD**
 - Flacons, flacons, PET : translucides bouteille d'eau, de jus de fruit, PEHD : opaques flacon de gel douche, flacon de produit ménager...

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PET : PolyEthylène Téréphatalate



Les plastiques

les bouteilles sont acceptées avec leur bouchon, compressées ou entières, les bouchons sont recyclés.

A compter de janvier 2007 les bouteilles ayant contenu des corps gras type bouteille d'huile végétale sont acceptées.

les Emballages Ménagers Recyclables EMR



- Emballages cartonnés : cartons utilisés par les ménages
 - Cartons blanc et brun, plats et/ou ondulés
 - Cartonnette blanche et brune

EMBALLAGES ALU ET ACIER



- **les emballages en aluminium**
 - les boites boissons, boite de conserve, aérosol en aluminium
- **les emballages en acier**
 - les boites boissons , boites de conserve aérosol en acier

les Emballages Liquides Alimentaires (ELA, ou briques alimentaires)



les briques
alimentaire
de lait, de
soupe, de
jus de fruit.

les journaux / magazines



les journaux,
les revues, les
magazines, les
écrits blancs,
les prospectus
publicitaires
(imprimés non
sollicités), les
gratuits, les
catalogues, les
annuaires